



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1 AVRIL 2026

La réunion a débuté le 1 avril 2026 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur BRÉMENT Jacques.

Membres présents :

Monsieur BRÉMENT Jacques - Maire
Madame BRNCIC Véronique - 2ème adjointe
Monsieur CARRÉ Sébastien - 1er adjoint
Madame JERGER Lucie
Monsieur LABART Jean-Jacques - 3ème adjoint
Madame RICHARD Marie-Line
Madame SIMON Isabelle
Madame VERRIER Claudie
Monsieur VINCENT Samuel

Membres absents représentés :

-

Membres absents :

Monsieur GUILLOT Laurent
Monsieur PIERRE Jean-Claude (excusé)

Secrétaire de séance : Monsieur LABART Jean-Jacques

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- 2026_18 - Désignation du secrétaire de séance
- 2026_19 - M. le maire demande l'autorisation d'ajouter trois délibérations à l'ordre du jour.
- 2026_20 - Approbation du dernier PV en date du 22/03/2026
- 2026_21 - Désignation des représentants aux commissions et syndicats
- 2026_22 - Désignation des membres du CCAS
- 2026_23 - Vote du Compte Financier Unique communal 2025
- 2026_24 - Résultat de fin de clôture 2025 et affectation des résultats sur 2026
- 2026_25 - Vote des taxes locales communales
- 2026_26 - Vote du budget communal 2026
- 2026_27 - Délibération encadrant les dépenses de fêtes et cérémonies
- 2026_28 - Délibération portant sur le mode de publicité des actes
- - Divers
- - Infos
- Questions diverses

2026_18 - Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité le conseil désigne M. Jean-Jacques Labart secrétaire de séance.

9 voix pour

2026_19 - M. le maire demande l'autorisation d'ajouter trois délibérations à l'ordre du jour.

-Résultat de fin de clôture et affectation du résultat

-Délibération encadrant les dépenses sur le compte des fêtes et cérémonie

-Délibération définissant le mode de publicité des actes

A l'unanimité le conseil approuve.

9 voix pour

2026_20 - Approbation du dernier PV en date du 22/03/2026

A l'unanimité, le conseil approuve le procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2026.

9 voix pour

2026_21 - Désignation des représentants aux commissions et syndicats**DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS**

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
SDEA	Jacques Brément	Sébastien Carré
SDDEA ANC	Véronique Brncic	Isabelle Simon
SDDEA COPE	Jacques Brément	Jean-Jacques Labart
SDDEA GEMAPI	Jean-Jacques Labart	Marie-Line Richard
SIGF	Jean-Jacques Labart	Lucie Jerger
RPI JEUGNY	Jacques Brément Isabelle Simon	Marie-Line Richard Claudie Verrier
SPL Xdemat	Jacques Brément	

9 voix pour

2026_22 - Désignation des membres du CCAS

MEMBRES DU CCAS 2026

Président	Jacques Brément
------------------	------------------------

Membres du Conseil Municipal	Membres extérieurs
Vincent Samuel	Torelli Francis
Simon Isabelle	Torelli Annie
Jerger Lucie	Richard Francis
Richard Marie-Line	Richard Marie-Claude
Labart Jean-Jacques	Dumont Thierry
Verrier Claudie	Dumont Blandine

9 voix pour

2026_23 - Vote du Compte Financier Unique communal 2025
--

Présenté par M. Carré Sébastien, premier adjoint, le Maire s'étant retiré.

Le conseil après avoir pris connaissance :

- Du Compte Financier Unique communal de l'exercice 2025 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
- Du détail des recettes et celui des titres définitifs des créances à recouvrer
- Du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés
- Du Compte Financier Unique dressé par le receveur de la Trésorerie

APPROUVE à l'unanimité le CFU 2025

9 voix pour

2026_24 - Résultat de fin de clôture 2025 et affectation des résultats sur 2026
--

Le résultat de fin de clôture est présenté par M. Brément Jacques :

Il s'élève à 128 737.84 €

Ce qui correspond au résultat de fonctionnement auquel est déduit le déficit d'investissement.

L'affectation du résultat sur le budget 2026 se décompose comme tel :

- Excédent de fonctionnement 2025 : 15 897.80
- Déficit d'investissement 2025 : 4 066.65
- Excédent global : 132 404.49
- **AFFECTATION DE L'EXCÉDENT REPORTÉ (ligne 002): 128 737.84**
- **AFFECTATION DU DÉFICIT REPORTÉ (ligne 1068): 4 066.65**

Le conseil approuve à l'unanimité.

9 voix pour

2026_25 - Vote des taxes locales communales
--

Vote des Taxes communales :

Pas de changements.

	2025	2026
Taxe Foncière sur le bâti	34.08 %	34.08 %
Taxe Foncière sur le non-bâti	20.47 %	20.47 %
Taxe d'habitation sur logements vacants	8.70 %	8.70 %

A l'unanimité, le conseil approuve.

9 voix pour

2026_26 - Vote du budget communal 2026

Le budget est présenté par Jacques Brément.

A l'unanimité, le conseil approuve.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses :	
Charges à caractère général	44 900.00
Charges du personnel	50 403.00
Atténuations de produits	18 000.00
Virement à la section d'investissement	68 049.00
Dépense amortissement	2 230.00
Autres charges de gestion courante	62 142.83
Charges financières	6 500.00
Total	252 224.83
Recettes :	
Résultat de fonctionnement reporté	128 737.84

Impôts et taxes	20 940.00
Fiscalités locales	80 800.00
Dotations et participations	17 746.99
Autres produits de gestion courante	1 000.00
Produits des services du domaine	3 000.00
Total	252 224.83
INVESTISSEMENT	
<u>Dépenses :</u>	
Solde d'exécution d'investissement	4 066.65
Emprunts et dettes assimilées	23 000.00
Immobilisations corporelles	42 279.00
Immobilisations incorporelles	5 000.00
Total	74 345.65
<u>Recettes</u>	
Virement de la section de fonctionnement	68 049.00
Recette amortissement	2 230.00
Excédent d'exécution section investissement	4 066.65
TOTAL	74 345.65

9 voix pour

2026_27 - Délibération encadrant les dépenses de fêtes et cérémonies

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article D.167-19,

Vu la demande du trésorier principal,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption par le conseil municipal d'une délibération de principe, précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 " Fêtes et cérémonies".

Il est donc proposé de prendre en charge au compte 6232 les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant rapport aux fêtes et cérémonies, tels que, décorations de Noël, illuminations de fêtes de fin d'année, jouets, friandises, boissons servies lors de cérémonies officielles et autres inaugurations,
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion d'évènements tels que mariages, naissances, décès, manifestations sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles,
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leur prestation ou contrat,
- Les concerts, manifestations culturelles, location de matériel (podium, chapiteau...),
- Les frais d'annonce, de publicité et parutions liées aux manifestations,
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élu, agents et cas échéant de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou valoriser les actions municipales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 " fêtes et cérémonies " dans la limite des crédits alloués au budget communal.

9 voix pour

2026_28 - Délibération portant sur le mode de publicité des actes
--

Vu la délibération 2022/22 du conseil municipal de la commune de La Vendue Mignot, votée le 1er juin 2022, portant sur la réforme des règles du publicité des actes,

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés d'une part, et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le conseil réunit, ce jour, DÉCIDE, à l'unanimité, de ne pas modifier le mode de publicité voté en 2022, c'est à dire, de maintenir la publicité des actes et décisions règlementaires en affichage papier principalement.

9 voix pour

- Divers

- Monsieur le maire demande des volontaires pour numérotter et relever le volume de houppiers dans la parcelle 28.

Jean-Jacques Labart, Sébastien Carré, Marie-Line Richard et Lucie Jerger se proposent.

- Besoin également de volontaires pour installer les tables et les chaises pour le concert du Conseil Départemental jeune qui aura lieu le 26 avril à 15h30 à la salle polyvalente.

M. Brément précise qu'il s'agit d'un concert gratuit ouvert à tous.

Isabelle Simon, Claudie Verrier, Marie-Line Richard, Véronique Brncic, Samuel Vincent se proposent.

- Infos

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h04.

Monsieur LABART Jean-Jacques
Secrétaire de séance

Monsieur BRÉMENT Jacques,
Maire